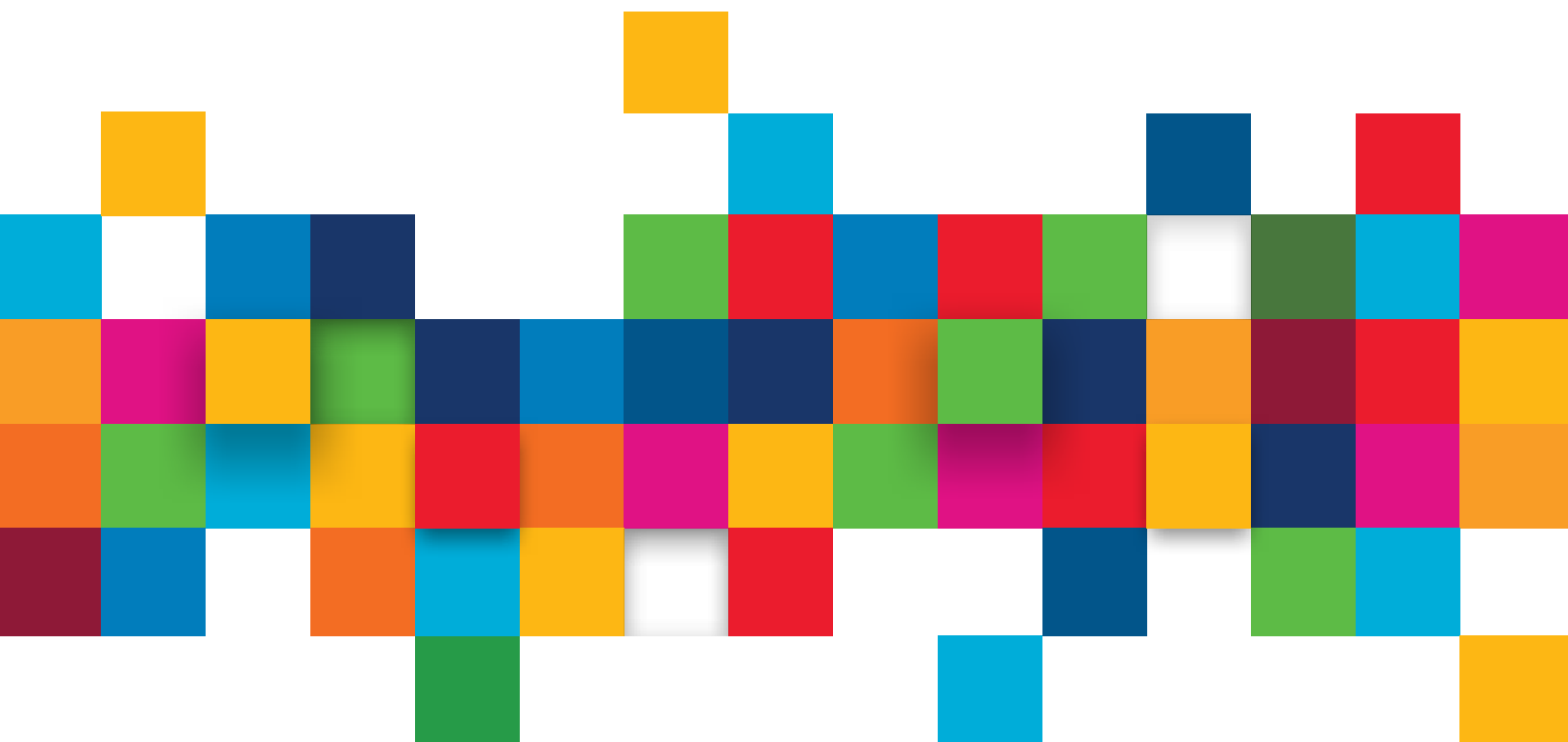


Progression de la mise en œuvre des ODD au niveau national :



Une évaluation indépendante des examens nationaux volontaires soumis au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en 2018

Troisième édition des séries annuelles commandées par les organisations de la société civile



actionaid



CCIC/CCCI



World Vision



Remerciements

Ce rapport a été écrit par Shannon Kindornay, consultante indépendante et professeure auxiliaire de recherche à l'Université Carleton, avec des contributions de Javier Surasky (coordonnateur régional, Recherche sur la gouvernance pour le développement, Centro de Pensamiento Estratégico Internacional, CEPEI), Nathalie Risse (experte thématique, Programme de développement durable à l'horizon 2030, Institut international du développement durable, IIDDD), et Anas El Hasnaoui (expert associé en développement, Réseau des ONG arabes pour le développement, ANND). Shannon Kindornay a recueilli les données de tous les examens nationaux volontaires (ENV) en anglais, Javier Surasky a fait la même chose



pour tous les ENV provenant d'Amérique du Sud, ainsi que pour le Mexique, Nathalie Risse s'est occupée de tous les ENV en français et Anas El Hasnaoui, de l'ENV de Bahreïn. Le rapport est le troisième du genre, après le rapport 2017 sur la [Progression de la mise en œuvre des ODD au niveau national : une évaluation indépendante des examens nationaux volontaires soumis au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en 2017](#) et un rapport produit par Bond en 2016, intitulé [Progressing national SDGs implementation : experiences and recommendations from 2016](#).

Un comité directeur a guidé la préparation de ce rapport. Il a été dirigé par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et était composé des personnes et organismes suivants : Sesheeni Joud Selvaratnam, ActionAid - Danemark ; Oli Henman, Action pour le développement durable ; Bihter Moschini, Réseau des ONG arabes pour le développement (ANND) ; Claire Godfrey et Kit Dorey, Bond ; Diego Martinez-Schutt, Agence catholique pour le développement outre-mer (CAFOD) ; Fraser Reilly-King, CCCI ; Deirdre de Burca, Forus ; Lynn Wagner, IIDDD ; Andrew Griffiths, Sight Savers ; Isabella Montgomery, Ensemble 2030 ; Arellys Bellorini, Vision mondiale ; et Ruth Fuller, Fonds mondial pour la nature du Royaume-Uni (WWF-UK).

En outre, les auteurs tiennent à remercier Ben Myers, qui a révisé les profils des pays.

Bien que beaucoup ont examiné et commenté le rapport, Shannon Kindornay, Javier Surasky, Nathalie Risse et Anas El Hasnaoui assument l'entière responsabilité de toute erreur factuelle.

* * *

Ce rapport a été produit avec le soutien financier ou en nature des organisations suivantes :

Comité directeur

ActionAid, Action pour le développement durable, Réseau des ONG arabes pour le développement, Bond, Conseil canadien pour la coopération internationale, Agence catholique pour le développement d'outre-mer, Forus, Institut international du développement durable, Sight Savers, ensemble 2030, World Vision International et le Fonds mondial pour la nature du Royaume-Uni (WWF-UK).

Collaborateurs et autres bailleurs de fonds

Centro de Pensamiento Estratégico Internacional (Cepei), ChildFund Alliance, Christian Children's Fund of Canada, Waterloo Global Science Initiative et UKSSD.

Kindornay, Shannon. (2019). *Progression de la mise en œuvre des ODD au niveau national : une évaluation indépendante du rapport sur les examens nationaux volontaires soumis au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en 2018*. Ottawa : Conseil canadien pour la coopération internationale.

Conseil canadien pour la coopération internationale, 39, avenue McArthur, Ottawa, ON K1L 8L7

© CCCI, 2019

N° d'enregistrement de bienfaisance 11883 0439 RR0001

Numéro de société : 034565-2

Conception et mise en page : phivedesign

Ce travail est sous licence internationale Creative Commons - Pas d'attribution commerciale 4.0.

Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement les opinions des membres du comité directeur ou des bailleurs de fonds de ce rapport.

Sommaire

Quatre ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD) en 2015 par les dirigeants du monde entier, 2019 marque la fin du premier cycle d'examen de quatre ans. À ce titre, il y aura deux réunions du Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable des Nations Unies afin d'examiner les progrès accomplis dans leur mise en œuvre en 2019 : la septième réunion du FPHN au niveau ministériel en juillet sous l'égide du Conseil économique et social ; et une réunion des chefs d'État et de gouvernement en septembre dans le cadre de l'Assemblée générale.

Le FPHN a pour mandat d'effectuer des examens réguliers, inclusifs, thématiques et menés par les États de la mise en œuvre du Programme 2030, avec la contribution d'autres organismes intergouvernementaux, de processus régionaux, des grands groupes et autres parties prenantes. Les pays présentent leurs examens nationaux volontaires (ENV) sur une base annuelle au FPHN. En 2019, 51 pays présenteront leurs ENV, dont 10 qui en seront à la présentation de leur deuxième ENV. Les objectifs du processus de suivi et d'examen sont de promouvoir la reddition de comptes envers les citoyens, soutenir une coopération internationale efficace et favoriser l'échange des meilleures pratiques et l'apprentissage mutuel.

Le présent rapport, la troisième édition de *Progression de la mise en œuvre des ODD au niveau national*, vise à fournir des idées utiles et des suggestions pour alimenter les discussions et favoriser l'amélioration de la mise en œuvre et de la production des rapports. Il documente et analyse l'ensemble des 46 rapports d'ENV soumis en 2018 au FPHN, ainsi qu'un échantillon de rapports de la société civile produits également en 2018 pour le FPHN ; et il comprend des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, le processus des ENV et la production des rapports, ainsi que pour renforcer la reddition de compte. Le rapport permet d'identifier les bonnes et meilleures pratiques et formule des recommandations sur la façon dont les gouvernements, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes peuvent améliorer leurs efforts. Il fournit également des recommandations sur la façon dont les pays peuvent améliorer les rapports qu'ils soumettent au FPHN en s'inspirant et en répondant aux exigences des lignes directrices communes proposées par le Secrétaire général en matière de production de

rapports pour les examens nationaux volontaires. À noter, le rapport présente également une évaluation comparative de la manière dont la production de rapports d'ENV évolue au fil du temps à partir d'une comparaison de l'analyse des ENV de 2016 et 2017 avec les résultats de 2018.

L'analyse contenue dans cette étude est fondée en grande partie sur les rapports d'ENV, ainsi que sur les rapports de la société civile disponibles. Aucune autre recherche n'a été menée pour vérifier l'exactitude et confirmer la validité de l'information contenue dans les rapports des gouvernements. Lorsque c'était pertinent, les conclusions d'autres évaluations des rapports d'ENV pour 2018 ont été notées. Néanmoins, il s'agit d'une limite claire des résultats.

QUARANTE-SIX (46) PAYS ONT SOUMIS DES RAPPORTS AU FPHN EN 2018

Albanie, Andorre, Arménie, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Cabo Verde, Canada, Colombie, République dominicaine, Équateur, Égypte, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Jamaïque, Kiribati, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lituanie, Mali, Malte, Mexique, Namibie, Niger, Paraguay, Pologne, Qatar, Roumanie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Palestine, Soudan, Suisse, Togo, Émirats arabes unis, Uruguay et Vietnam.

Ce qu'il y a de nouveau dans l'édition 2018

Un certain nombre de nouvelles conclusions ressortent de l'examen des rapports d'ENV de 2018, bien que de nombreuses recommandations et meilleures pratiques identifiées dans l'édition 2017 de ce rapport demeurent pertinentes et ont été incluses ici. Voici certaines conclusions et contributions de l'examen des rapports d'ENV 2018 qui se démarquent par rapport à l'examen 2017 :

MÉCANISMES INSTITUTIONNELS ET DE GOUVERNANCE

- Une augmentation significative de la participation des acteurs non étatiques dans les mécanismes de gouvernance officiels.
- Des principes généraux pour assurer un engagement opportun, ouvert, transparent, éclairé et itératif des parties prenantes.

POLITIQUES

- L'inclusion de la culture comme priorité nationale pour la mise en œuvre du Programme 2030, en plus d'autres dimensions du développement durable.
- Une nette amélioration en ce qui concerne les informations fournies sur tous les ODD en 2018 ; cependant, il y a encore peu de références à des liens entre les différentes dimensions du développement durable, ce qui représente une régression par rapport à 2017.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- Une amélioration des informations fournies sur les moyens de mise en œuvre - notamment les finances publiques, le commerce, la technologie et les enjeux systémiques.
- Les informations fournies sur les meilleures pratiques ont augmenté en 2018, mais il reste encore des lacunes en termes de communication des leçons apprises et des domaines dans lesquels les pays voudraient apprendre des autres.
- Peu d'information fournie dans les rapports sur le principe de ne laisser personne de côté, malgré l'inclusion de cette composante dans les lignes directrices communes proposées par le Secrétaire général. Les pays doivent examiner dans quelle mesure les politiques et les programmes répondent d'abord aux besoins de ceux qui sont laissés de côté.
- L'état des efforts locaux de mise en œuvre, tel que souligné dans les rapports d'ENV 2018, donne à penser que beaucoup plus de travail est nécessaire pour favoriser la localisation.

- Une nette amélioration de l'information fournie dans les rapports sur les contributions de la société civile, des parlementaires, du secteur privé et du milieu universitaire. Cependant, seulement une poignée de rapports d'ENV soulignaient les contributions importantes de la part des organisations non étatiques et des gouvernements locaux dans l'ensemble du document.
- Un nombre limité de pays se sont engagés à produire des rapports réguliers sur la mise en œuvre. Dans leurs rapports d'ENV, certains pays, dont deux qui avaient déjà produit des rapports précédemment, ont signalé les progrès réalisés par rapport aux cibles.

UTILISATION DES LIGNES DIRECTRICES COMMUNES PROPOSÉES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- Comme ce fut le cas en 2017, les rapports d'ENV ne sont pas structurés de manière conforme aux plans suggérés dans les lignes directrices, bien qu'ils en intègrent la plupart des éléments. Néanmoins, tous les éléments des lignes directrices ont été inclus par au moins 70 % des pays qui ont produit des rapports, à l'exception du principe de ne laisser personne de côté, des questions d'ordre structurel et des annexes.

En bref, les rapports d'ENV 2018 montrent que la majorité des pays ont fait des progrès en matière d'intégration des ODD dans les politiques nationales, d'élaboration de mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre, d'efforts pour établir des partenariats ou pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès. Cela est conforme à l'évaluation des rapports d'ENV en 2017. Cependant, malgré les nombreuses avancées, notre évaluation montre que les progrès réalisés dans la mise en place des éléments de base pour mettre en œuvre le Programme 2030 - structures de gouvernance, arrangements institutionnels, politiques et moyens de mise en œuvre - diffèrent encore beaucoup d'un pays à l'autre. Certains pays ont fait des progrès importants sur certains éléments de base, mais pas tous, et ils ont encore beaucoup à apprendre des nouvelles bonnes et meilleures pratiques. En outre, très peu de pays s'impliquent activement dans les éléments plus transformateurs du Programme 2030, comme l'intégration des principes du Programme 2030 principes dans les politiques et les approches, l'intégration des trois dimensions du développement durable, la localisation de la mise en œuvre en conformité avec les besoins locaux et l'établissement de mécanismes efficaces pour favoriser l'engagement des parties prenantes et les partenariats. Des progrès réalisés dans ces domaines, *entre autres*, permettraient de mettre en œuvre une véritable approche intégrée et durable du Programme 2030 et d'aller au-delà du maintien du statu quo. Nous espérons que ces résultats

inciteront les gouvernements et les parties prenantes à redoubler d'efforts, car nous pensons que les deux prochaines années offrent un certain nombre de possibilités de combler ces lacunes.

Les principales possibilités d'améliorer les ENV et le FPHN au cours des deux prochaines années

Un certain nombre de rencontres en 2019 offriront l'occasion aux parties prenantes de s'engager à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. La deuxième réunion du FPHN en septembre 2019 sera le premier d'une série de sommets de chefs d'État et de gouvernement qui doivent avoir lieu tous les quatre ans au cours de la période du Programme 2030. Le Sommet a pour but de confirmer l'engagement politique envers le Programme 2030 et viendra renforcer d'autres événements de haut niveau prévus en septembre 2019, à savoir le Sommet sur le climat 2019 et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Il donnera lieu à une « déclaration politique » visant à offrir des conseils sur la façon d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

Les deux réunions du FPHN en 2019 sont des moments politiques qui présentent une occasion d'examiner tant les processus que les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des ODD. Ce rapport fournit des indications détaillées sur la façon de réaliser des progrès dans la mise en œuvre des ODD au niveau national - indications qui aideront à façonner et alimenter le processus alors que les pays retournent à New York en juillet et en septembre pour améliorer et affiner leurs plans pour les prochaines années. Ce rapport montre qu'il est essentiel que les États membres améliorent la qualité des rapports d'ENV et, par conséquent, le processus du FPHN. Cela est particulièrement important compte tenu de l'examen prévu du format et de l'organisation du FPHN au début 2020. L'examen du FPHN est destiné à tirer les leçons des quatre premières années de mise en œuvre et de suivi et d'examen. Nous espérons que cet examen du FPHN sera inclusif et ouvert à toutes les parties prenantes. Les organisations de la société civile présenteront un certain nombre de recommandations sur la base des résultats détaillés de ce rapport et des précédents.

Les rapports d'ENV devraient être améliorés en suivant les recommandations présentées dans ce rapport, reconnaissant que les ENV constituent un important mécanisme de reddition de comptes national pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la base du suivi et de l'examen au FPHN. Plus de temps et d'espace devraient également être accordés à la présentation et aux discussions des ENV lors des rencontres du FPHN - ceci est essentiel si on veut que la vision originale des mécanismes positifs et constructifs de suivi

et d'examen présentés dans le Programme 2030 devienne une réalité. Les futures réunions du FPHN devraient inclure des forums constructifs pour assurer une participation effective de la société civile, en reconnaissance de leur importante contribution à la mise en œuvre des ODD et aux processus de suivi et d'examen. En outre, les futures réunions du FPHN devraient fournir d'autres possibilités d'échange de vues et inclure des évaluations indépendantes, y compris des rapports de la société civile et des analyses d'experts, qui permettraient aux États membres de bénéficier d'un plus vaste bassin de connaissances. Ce faisant, nous espérons que les années à venir généreront des ambitions encore plus grandes pour notre avenir collectif.


Conclusions et recommandations

Évaluation des mécanismes institutionnels et de gouvernance pour la mise en œuvre du Programme 2030

LEADERSHIP, GOUVERNANCE ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

Comme ce fut le cas pour les rapports d'ENV 2017, les rapports d'ENV 2018 indiquent que les mécanismes institutionnels de mise en œuvre et de coordination sont largement établis. La plupart des rapports d'ENV (31) font référence à l'utilisation de conseils et comités existants ou nouveaux pour gouverner la mise en œuvre. Les personnes les plus souvent citées comme les leaders de la mise en œuvre du Programme 2030 sont les chefs de gouvernement ou d'État et des ministres spécifiques membres du cabinet, même si une poignée de pays mettent le leadership dans les mains de plusieurs ministres membres du cabinet. Comme en 2017, ces structures de gouvernance sont typiquement chargées de superviser et diriger la mise en œuvre nationale du Programme 2030, y compris l'harmonisation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des politiques.


Comparativement à 2017, l'inclusion formelle d'acteurs non étatiques dans les mécanismes de gouvernance s'est nettement améliorée, passant d'un engagement à faire participer les acteurs non étatiques à une inclusion effective. Ceci marque un petit changement vers une approche s'appuyant sur l'ensemble de la société pour mettre en œuvre le Programme 2030. Bien que le type d'acteurs non étatiques inclus dans ces structures demeure très varié, on remarque une légère baisse de l'implication des parlements dans ces institutions et une légère augmentation de la participation des gouvernements locaux par rapport à 2017.

 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Établir clairement les structures de gouvernance et de leadership pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et préciser les chaînes de responsabilité entre les différentes parties prenantes nationales.
- Assigner les responsabilités pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans l'ensemble des institutions gouvernementales afin de favoriser l'appropriation, d'identifier des responsabilités partagées et d'assurer la transparence et la reddition de compte à l'égard des progrès réalisés dans la mise en œuvre.
- Formaliser l'engagement des acteurs non étatiques dans les structures de gouvernance pour réaliser le Programme 2030.

ENGAGEMENT AUPRÈS DES PAIRS

Les rapports d'ENV 2018 soulignent certains progrès sur le plan de la participation à des activités régionales ou des groupes de pays particuliers pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional ou sous-régional. À ce jour, ces initiatives sont axées sur l'élaboration de cadres régionaux, le suivi des initiatives et le partage des meilleures pratiques. Les rapports d'ENV continuent de faire référence de manière limitée à des initiatives faisant la promotion de l'apprentissage par les pairs et des suivis et des examens au niveau régional.


 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Identifier les possibilités de réaliser le Programme 2030, au pays et dans le monde, grâce à un engagement plus formel dans des initiatives au niveau régional et avec des pays aux vues similaires. De tels engagements offrent des possibilités de partage des meilleures pratiques et d'apprentissage par les pairs.

LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2030

Alors que la moitié des pays examinés (26) a consulté les parties prenantes pour établir des priorités nationales, et que presque tous les pays (43) ont noué un dialogue avec des groupes autour de l'élaboration de leur ENV, il y a encore relativement peu d'exemples de processus et mécanismes officiels ayant été mis en place pour permettre une participation plus large et plus régulière des parties prenantes. Une telle participation contribue aux efforts de sensibilisation, à l'appropriation nationale et à des approches de mise en œuvre s'appuyant sur l'ensemble de la société. Les pays

doivent fournir des informations sur les processus de participation. Ce rapport propose plusieurs manières d'améliorer sur le long terme la participation effective des parties prenantes, y compris par l'adoption de principes pour la participation efficace et inclusive des parties prenantes.

 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :


- Établir et produire des rapports sur les mécanismes officiels pour assurer la participation régulière et inclusive des parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme 2030. De tels mécanismes devraient soutenir les dialogues multipartites sur l'ensemble des ODD et dans différents secteurs avec un large éventail de parties prenantes, conformément aux principes pour la participation efficace et inclusive des parties prenantes. Cela aidera à promouvoir une meilleure compréhension des buts et objectifs communs et des synergies possibles, à générer un élan et à renforcer les partenariats pour la mise en œuvre. Assurer l'inclusion dans ce contexte est important afin de contribuer au programme visant à ne laisser personne de côté.
- S'assurer que la participation des parties prenantes au Programme 2030 soit opportune, ouverte, transparente, éclairée et itérative. Cela signifie utiliser des approches variées et inclusives de consultation telles que des méthodes en ligne et hors ligne ; faire connaître à grande échelle les possibilités de consultation en offrant un délai raisonnable, y compris dans les activités sous-nationales dans différentes régions du pays ; prendre des mesures pour inclure les groupes vulnérables et leurs représentants ; et s'assurer que l'information est disponible dans les langues locales.
- Inclure des acteurs non étatiques dans les mécanismes institutionnels ou les équipes responsables de la rédaction responsable du rapport d'ENV.
- Solliciter des contributions écrites et orales de toutes les parties prenantes dans la préparation des rapports d'ENV et fournir aux parties prenantes l'occasion d'examiner et de commenter la première ébauche. Offrir une réponse formelle aux rapports de la société civile.

Politiques pour la mise en œuvre du Programme 2030

BASE DE RÉFÉRENCE OU L'ANALYSE DES LACUNES

Les rapports d'ENV révèlent qu'une majorité de pays ayant produit des rapports en 2018 ont procédé à une évaluation de leurs


politiques ou de leurs données, parfois les deux, afin d'alimenter la mise en œuvre du Programme 2030 - quoique moins de pays ont procédé à une évaluation par rapport à 2017.

 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Effectuer une évaluation visant à identifier les lacunes dans les politiques et programmes existants, examiner la disponibilité des données et établir des bases de référence à partir desquelles il sera possible de mesurer les progrès réalisés et de déterminer les aspects pour lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires.
- Définir clairement la manière dont l'évaluation a été effectuée et fournir un sommaire des écarts identifiés pour chaque objectif.

INTÉGRATION DU PROGRAMME 2030 DANS LES POLITIQUES ET CADRES NATIONAUX

De façon similaire aux conclusions de 2017, la plupart des pays ont aussi intégré le Programme 2030 dans leurs politiques nationales ou établi une stratégie pour sa mise en œuvre. Comme ce fut le cas en 2017, les rapports d'ENV pour 2018 montrent que les pays ont tendance à se concentrer sur les ODD, plutôt que sur l'ensemble du Programme 2030 et ses principes transformateurs. Bien que la plupart des pays font référence au principe de ne laisser personne de côté (41), beaucoup moins mentionnent la responsabilité intergénérationnelle (17) et l'universalité (16), et encore moins les approches fondées sur les droits humains (6) et les limites de la planète (trois).


 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Intégrer pleinement le Programme 2030 et les ODD dans les stratégies et les plans nationaux, sur la base d'une évaluation des politiques et approches existantes et des progrès réalisés, afin d'identifier les lacunes, d'adapter les politiques et de cibler les domaines où des progrès additionnels sont nécessaires. Le fait que des politiques déjà en place s'alignent avec les ODD n'est pas suffisant.
- Opérationnaliser les principes du Programme 2030 dans des approches de mise en œuvre reconnaissant la nature universelle, fondée sur les droits humains et interreliée du Programme. Les rapports d'ENV devraient démontrer comment les approches de développement durable évoluent sur la base des principes du Programme 2030, et pas seulement en fonction des ODD.

- Alimenter les politiques et programmes à travers des efforts visant à ne laisser personne de côté, y compris en donnant priorité à ceux qui en ont le plus besoin afin de constamment rejoindre les communautés marginalisées.
- Enraciner les plans et les stratégies dans les droits humains, y compris en reliant les activités aux engagements nationaux et internationaux en matière de droits humains et en établissant les institutions et mécanismes appropriés pour soutenir une approche du développement durable fondée sur les droits humains.
- Agir à l'égard des dimensions nationale et internationale du développement durable, et des relations entre elles, dans un effort pour réaliser le Programme 2030 en respectant le principe d'universalité.
- Entreprendre des actions en lien et dans le respect des limites de la planète et des responsabilités envers les générations futures.

NATIONALISER LE PROGRAMME 2030

Bien que la plupart des pays ont choisi des priorités nationales (et deux pays des sous-priorités nationales) qui reflètent l'ensemble ou la plupart des dimensions du développement durable, l'environnement a été mentionné moins fréquemment en tant que priorité par les pays ayant produit des rapports en 2018 par rapport à 2017. À l'inverse, un accent sur la culture et l'identité nationale est apparu comme une priorité pour une poignée de pays en 2018. La sélection des cibles et des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre reste limitée alors que seulement sept pays en ont choisi.

 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :


- Identifier des priorités nationales de développement durable. Cela signifie agir sur toutes les dimensions du développement durable en reconnaissant les liens entre la société, l'économie et l'environnement.
- Élaborer des stratégies et des indicateurs nationaux et sous-nationaux par le biais d'un processus participatif et inclusif pour compléter les cibles et indicateurs mondiaux.

L'INTÉGRATION ET LA COHÉRENCE DES POLITIQUES

Les rapports d'ENV montrent une nette amélioration en termes d'informations fournies sur l'ensemble des ODD en 2018, par rapport à 2017, alors que la plupart des pays ont adopté cette approche plus exhaustive. La majorité des pays a fourni une analyse détaillée de ses progrès en matière de développement durable et a examiné tous les aspects du développement durable. Cependant,

il y a encore peu de références aux liens entre les différentes dimensions, les pays utilisant une approche plutôt cloisonnée dans leur analyse des objectifs pris de manière individuelle. Ces résultats représentent une régression par rapport à 2017. Comme en 2017, les pays n'assurent pas encore suffisamment l'intégration dans leurs approches de mise en œuvre du Programme 2030. En outre, l'analyse présentée dans l'évaluation des objectifs dans les rapports d'ENV 2018 est semblable à ce qui avait été noté en 2017. L'information fournie fait référence en grande partie à des politiques et des programmes préexistants qui se trouvent à être déjà alignés avec les ODD et favorisent leur réalisation.

La cohérence des politiques pour le développement durable ne ressort pas de manière forte dans les rapports. Fournir des informations sur les impacts des politiques intérieure et étrangère sur le développement durable au pays et à l'étranger dans le cadre de l'analyse des objectifs pris de manière individuelle peut contribuer à favoriser une plus grande cohérence des politiques pour le développement durable d'un pays à l'autre. La plupart des pays ne font pas systématiquement référence aux accords internationaux qui soutiennent la mise en œuvre du Programme 2030, comme l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme d'action d'Addis-Abeba, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ou encore les principes internationalement reconnus d'efficacité de l'aide et du développement.

 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Évaluer l'ensemble des 17 objectifs dans leurs rapports d'ENV de manière à respecter la nature indivisible du Programme 2030 et des ODD.
- Démontrer comment les politiques, programmes et pratiques changent pour combler les lacunes et favoriser la réalisation du Programme 2030, en plus de souligner les approches existantes qui appuient déjà les ODD.
- S'assurer que toutes les dimensions du développement durable sont abordées dans la mise en œuvre des ODD et les rapports d'ENV. Les liens et synergies entre les différentes dimensions du développement durable devraient être clairement énoncés dans les politiques, appuyés par la mise en œuvre et inclus dans tous les rapports -tout ça afin d'aider à assurer une bonne intégration.
- Inclure un résumé des meilleures pratiques, leçons apprises, lacunes et priorités, ainsi que des domaines où un appui supplémentaire est nécessaire dans l'analyse individuelle

de chacun des objectifs afin de faciliter l'apprentissage et le partenariat mondial.

- Lier la mise en œuvre du Programme 2030 aux accords internationaux pertinents qui en appuient la réalisation, tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme d'action d'Addis-Abeba, la Convention sur la diversité biologique, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les accords mondiaux sur l'efficacité de l'aide et du développement international, y compris dans les rapports d'ENV.
- Fournir une évaluation des dimensions nationales et mondiales du développement durable dans l'analyse individuelle de chacun des objectifs afin de démontrer les contributions à la réalisation des ODD au pays et à l'étranger, et soutenir la cohérence des politiques pour le développement durable.

Mise en œuvre du Programme 2030

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME 2030

La plupart des pays n'ont pas chiffré les coûts de la mise en œuvre du Programme 2030, mais ils ont identifié des sources de financement publiques et privées, nationales et internationales, pour soutenir cette mise en œuvre, une petite amélioration par rapport à 2017. Plus de la moitié des rapports d'ENV (25) ne fournissent pas d'information sur l'intégration des ODD dans les budgets nationaux ou les processus de budgétisation. Cinq (5) pays ont fourni des informations sur la façon dont ils ont intégré les ODD dans les budgets nationaux et dix pays ont indiqué qu'ils planifiaient intégrer les ODD dans les processus de budgétisation.

La communication d'information sur les finances publiques internationales, le commerce, la technologie et les questions systémiques s'est améliorée par rapport à 2017.

- L'information fournie sur financement public international inclut le montant du financement public international (tels que l'aide publique au développement [APD] ou la coopération Sud-Sud) octroyé, les engagements en matière d'APD et les défis auxquels font face les pays qui ne sont plus admissibles depuis peu à l'APD en raison de leurs revenus. Six (6) pays ont noté des défis résultant de la baisse des flux d'APD. Seuls trois pays ont noté des efforts liés à l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Seulement deux pays ont noté qu'ils prévoyaient explorer les possibilités liées à la coopération Sud-Sud.
- En 2018, les pays ont largement mis l'accent sur l'expansion du commerce comme priorité clé.

- Comme en 2017, la plupart des pays ont surtout souligné leurs contraintes en matière de capacité à mettre en œuvre le Programme 2030. Ces défis comprennent le suivi et l'évaluation de l'impact des programmes et la difficulté de changer de stratégie en cours de route si nécessaire, ainsi que l'amélioration de la coordination.
- Plus de pays ont fourni des informations sur la technologie en 2018 par rapport à 2017, se concentrant sur leurs investissements nationaux dans ce domaine.
- Enfin, il y a eu une augmentation marquée d'informations rapportées sur les questions systémiques en 2018 par rapport à 2017, probablement en raison de l'inclusion de cette priorité dans les lignes directrices communes révisées du Secrétaire général en matière de production de rapports pour le FPHN 2018. La question systémique la plus souvent citée fut l'(in) stabilité financière et économique, suivi des efforts pour lutter contre les flux de capitaux illicites.

En ce qui a trait à leur expérience de la mise en œuvre du Programme 2030, les pays donnent des informations sur leurs défis et, dans une moindre mesure, leurs meilleures pratiques. La disponibilité des données et le suivi des progrès sont les défis de mise en œuvre les plus souvent cités dans les rapports d'ENV, suivi de la mobilisation de ressources financières. Ceci concorde avec les conclusions de l'examen des rapports d'ENV 2017.

Bien qu'il y a eu une amélioration notable dans la communication d'informations sur les meilleures pratiques en 2018, avec la présentation d'exemples intéressants, il y a encore très peu de pays (14 sur 46) qui font part explicitement de leurs leçons apprises ou des domaines dans lesquels ils aimeraient apprendre des autres. De même, plus de pays pourraient aussi identifier leurs priorités en termes de soutien de la part des partenaires de développement. La communication de ce type d'information favorise une meilleure compréhension des besoins des pays, fournit une base à partir de laquelle il est possible de demander des comptes aux parties prenantes concernant leurs efforts pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et aide à l'identification des meilleurs points d'entrée. Il s'agit d'une lacune qui nuit au processus d'ENV et qui constitue une occasion manquée pour tirer le maximum des discussions du FPHN. Les Nations Unies devraient examiner avec les États membres les raisons pour lesquelles ces dimensions sont moins présentes dans leurs rapports, surtout compte tenu de l'accent placé par le processus de suivi et d'examen du FPHN sur la connaissance et le partage.



Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Identifier clairement, dans les rapports d'ENV, les meilleures pratiques, les leçons apprises concernant l'accélération de la mise en œuvre, les défis pour l'avenir et les possibilités d'apprentissage par les pairs.
- En tant qu'élément essentiel du processus, examiner les budgets nationaux et locaux et commencer à y intégrer les ODD afin de s'assurer que des ressources soient allouées à la mise en œuvre, s'appuyant ainsi sur la bonne pratique d'identification des sources de financement pour la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national.
- Fournir des informations sur tous les moyens de mise en œuvre, y compris en précisant clairement les contraintes sur le plan des capacités. Cette information est essentielle pour évaluer les lacunes, y compris pour identifier là où davantage d'efforts sont nécessaires aux niveaux national et international. Les États membres n'ont pas réussi à opérationnaliser de façon efficace l'Objectif de Millénaire 8 pour le développement d'un partenariat mondial. Les États membres devraient veiller à ce que l'objectif 17 des ODD sur les partenariats soit pleinement mis en œuvre.
- Renforcer les efforts pour soutenir les priorités des partenaires de développement en matière de renforcement des capacités, y compris à travers le renforcement des systèmes statistiques et des capacités des acteurs locaux à mettre en œuvre le Programme 2030.
- Augmenter les efforts pour agir à l'égard des questions systémiques qui ont une incidence sur la mise en œuvre des ODD, en particulier la paix et la sécurité internationales, la fuite illicite de capitaux, et l'évitement fiscal et l'évasion fiscale.



NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ


Même suite à l'inclusion d'une section sur le principe de ne laisser personne de côté dans les lignes directrices communes du Secrétaire général en matière de production de rapports pour le FPHN 2018, seulement 16 pays ont fourni un compte rendu détaillé de leurs efforts pour ne laisser personne de côté. Comme ce fut le cas en 2017, les rapports d'ENV ont fourni peu de renseignements sur l'état des données liées à l'objectif de ne laisser personne de côté. Les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées continuent d'être les groupes les plus souvent cités comme risquant d'être laissés de côté. Cependant, l'accent mis sur les différents groupes a changé en 2018, alors que

plus de pays ont mentionné les personnes vivant avec un handicap, les enfants et les jeunes, plutôt que les femmes, qui avaient été le groupe le plus souvent cité en 2017. Au-delà de l'identification des groupes les plus souvent laissés de côté, il y a dans les rapports de 2018 une augmentation impressionnante de la diversité des types de personnes que les pays considèrent avoir été laissés de côté.

Les pays ont également eu tendance à mettre en évidence leurs politiques actuelles visant à ne laisser personne de côté, plutôt que de souligner l'élaboration de nouvelles approches. Toutefois, la moitié des pays (23) ayant produit des rapports ont fait référence à un mélange de programmes spécialisés et universels. Étant donné que la combinaison de politiques universelles avec des approches ciblées et un leadership solide peut être une approche efficace pour atteindre les communautés marginalisées, il s'agit d'un pas positif dans la bonne direction. Cela dit, c'est le cas pour seulement la moitié des pays ayant produit des rapports. Les pays ont également souligné un éventail de politiques et de programmes liés à la protection sociale, la santé, l'éducation et d'autres initiatives. Vingt (20) pays ont noté l'élaboration ou l'utilisation de stratégies pour cibler des groupes spécifiques. Les résultats suggèrent que les pays n'ont pas encore adapté de nouveaux programmes pour cibler ceux qui sont laissés de côté et s'appuient, pour la plupart, sur des programmes existants. Dans l'ensemble, les pays doivent examiner et adapter leurs politiques et programmes existants à la lumière de l'accent qui doit être mis sur l'importance de ne laisser personne de côté, en examinant d'abord dans quelle mesure ces politiques et programmes répondent aux besoins des personnes les plus laissées pour compte.

L'information sur les efforts réalisés pour ne laisser personne de côté était présentée sous forme de résultats chiffrés et précis des programmes et des initiatives, de tendances générales (avec des données) ou d'information (sans donnée) sur l'état des progrès. L'information contenue dans les rapports sur les efforts visant à réduire les inégalités s'est nettement améliorée en 2018. Les pays ont souligné l'utilisation de politiques et de stratégies visant à s'attaquer aux inégalités, puis à assurer la protection sociale.

Enfin, les efforts déployés pour réaliser l'égalité entre les sexes ont été décrits dans les rapports d'ENV en termes d'instruments juridiques (31), de politiques et stratégies (25), de projets et d'autres soutiens aux femmes (24). L'état des données ventilées par sexe est encore très inégal à travers les rapports d'ENV.

 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Inclure un chapitre spécifique sur le principe de ne laisser personne de côté dans le rapport d'ENV et démontrer comment l'approche visant à ne laisser personne de côté se traduit en action de manière globale.
- Présenter des informations sur l'état de la collecte de données ou des plans pour améliorer la disponibilité des données afin d'alimenter les efforts visant à ne laisser personne de côté. Cela comprend de l'information sur les données ventilées par sexe. Les méthodes de collecte de données qualitatives, en particulier pour les populations pour lesquelles les données ne sont pas disponibles, devraient également être présentées. Ces efforts pourraient inclure la participation d'experts et de représentants de groupes marginalisés. S'assurer de ne laisser personne de côté signifie qu'il faut connaître les personnes qui sont laissées pour compte, de combien, et dans quels domaines.
- Mettre en évidence les efforts existants et prévus pour ne laisser personne de côté, y compris la manière dont les politiques et programmes sont adaptés, en particulier les nouvelles approches développées, pour rejoindre de façon prioritaire les gens qui sont le plus laissés pour compte.
- Développer un mélange d'approches ciblées et universelles pour ne laisser personne de côté, en s'appuyant sur les données les plus récentes sur ce qui fonctionne et les meilleures pratiques.
- Faire rapport sur les résultats des efforts visant à ne laisser personne de côté, y compris en puisant dans l'expertise de la société civile et des données produites par les citoyens. Présenter clairement les liens entre les politiques, les actions spécifiques et les résultats.
- Cibler les inégalités internes dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris à l'appui de l'ODD 10 sur la réduction des inégalités, et présenter un aperçu de l'état des inégalités internes et de la façon dont le sujet est abordé dans les rapports d'ENV.
- Adopter une série de meilleures pratiques reconnues internationalement pour promouvoir l'égalité entre les sexes, telles que la budgétisation sexospécifique et l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes dans les politiques et les plans, ainsi qu'à l'intérieur des cadres juridiques, politiques et institutionnels.

LA SENSIBILISATION ET LA LOCALISATION

Moins de pays ont fait état des efforts de sensibilisation au Programme 2030 en 2018, par rapport à 2017. Cela dit, les pays ayant produit des rapports d'ENV en 2018 ont reconnu une fois

de plus que la sensibilisation est un aspect sur lequel il faudra s'efforcer de travailler pendant toute la durée de mise en œuvre du Programme 2030 et qu'elle représente une stratégie d'engagement du public (sept pays ont signalé spécifiquement que plus d'efforts de sensibilisation sont nécessaires). Les pays utilisent un vaste éventail de mécanismes innovants en personne et en ligne. Certains rapports d'ENV ont même noté l'utilisation des ENV comme outil pour contribuer aux efforts de sensibilisation.

Comme en 2017, les rapports d'ENV 2018 montrent une grande variation entre les différents pays et gouvernements locaux en ce qui concerne leurs progrès respectifs vers une plus grande localisation des ODD. Cela dit, les rapports de 2017 avaient tendance à être plus détaillés dans leur formulation des prochaines étapes pour la localisation et la description des activités existantes, y compris l'état de l'élaboration des politiques et des structures institutionnelles locales pour la mise en œuvre. L'état des efforts locaux de mise en œuvre, tel que décrit dans les rapports d'ENV 2018, donne à penser qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour favoriser la localisation.



Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Continuer de promouvoir, ou adopter immédiatement, des façons novatrices de faire connaître les ODD au grand public, dans la perspective d'un engagement à long terme, en partenariat notamment avec la société civile et d'autres acteurs non étatiques.
- Fournir un appui aux niveaux sous-nationaux de gouvernement pour faire connaître les ODD, renforcer les structures institutionnelles et les ressources locales pour la mise en œuvre, et développer les capacités de mise en œuvre au niveau local, y compris en traduisant les ODD dans les plans, programmes et efforts de suivi.



DES PARTENARIATS POUR RÉALISER LES ODD

Dans la plupart des cas, les rapports d'ENV soulignent les importantes contributions des acteurs non étatiques et autres parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030, comme en 2017. Les informations fournies sur les contributions de la société civile, des parlementaires, du secteur privé et du milieu universitaire se sont améliorées en 2018. Cependant, seulement une poignée de rapports d'ENV mentionnaient les contributions importantes de la part des acteurs non étatiques et des gouvernements locaux à travers tout le document. Les rapports continuent de passer sous silence la question de l'environnement favorable à la société civile, et un nombre limité ont parlé d'autres défis auxquels font face les organisations de la société civile en lien avec le Programme 2030. Néanmoins, la gamme d'activités (notamment des projets

spécifiques, la sensibilisation et la promotion de la reddition de compte, en particulier en ce qui concerne le suivi indépendant des progrès réalisés) et la variété des rôles attribués aux organisations de la société civile en termes de soutien à la mise en œuvre du Programme 2030 ont été élargies en 2018. Cela dit, l'accent placé sur les projets et la sensibilisation témoigne d'une perception étroite du rôle que jouent les organisations de la société civile dans la société de manière générale.

Un tout petit peu plus d'ENV en 2018 (par rapport à 2017) ont parlé de la façon dont les parlements, le secteur privé et le milieu universitaire sont impliqués. Les principales façons dont les parlementaires contribuent au Programme 2030 comprennent le travail en comité, l'adoption de résolutions à l'appui de la mise en œuvre et la surveillance - c'est semblable à ce qui avait été rapporté en 2017. Pour le secteur privé, les rapports d'ENV citent des projets spécifiques, des engagements spécifiques d'entreprises et la participation à des partenariats multipartites. Les exemples les plus courants de contributions d'experts ou d'universitaires notés dans les rapports d'ENV sont liés à des projets spécifiques, puis à des analyses d'experts. Bien que les rapports se soient améliorés en termes d'informations fournies sur les contributions d'universitaires et d'experts, la moitié seulement des rapports d'ENV 2018 ont mentionné leurs contributions. Enfin, l'octroi de financement (aide publique au développement, financement des institutions financières internationales et coopération Sud-Sud) a été le rôle des partenaires de développement le plus souvent identifié par les pays, suivi par l'assistance technique. Fait intéressant, deux fois plus de pays (14) qu'en 2017 ont explicitement mentionné avoir reçu un appui pour mener à bien leur ENV, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies. À quelques exceptions près, les rapports d'ENV demeurent trop vagues pour vraiment permettre d'identifier de futurs domaines d'appui pour les partenaires de développement et la création de partenariats, comme ce fut le cas aussi en 2017.



Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :


- Soutenir l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030 à travers la création d'un environnement plus favorable, des dialogues et consultations institutionnalisés, l'inclusion formelle dans les structures de gouvernance, le financement et, le cas échéant, le développement des capacités.
- Intégrer le Programme 2030 dans le travail des comités parlementaires, en reconnaissant le rôle essentiel que jouent les parlementaires en tant que représentants des citoyens et pour assurer la reddition de comptes au niveau national pour les progrès réalisés.

- Soutenir et développer des partenariats avec divers acteurs non étatiques, y compris le milieu universitaire et le secteur privé.
- Là où c'est pertinent, nommer clairement et fournir des détails sur les domaines prioritaires nécessitant l'appui de la communauté internationale, et préciser les rôles que les partenaires de développement peuvent jouer pour appuyer l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030.

ÉVALUATION ET PRODUCTION DE RAPPORTS

La majorité des pays ont fourni des informations sur le suivi et l'évaluation au niveau national, mais moins de pays ont communiqué cette information en 2018 par rapport à 2017. Les informations sur la disponibilité des données, y compris les données ventilées par sexe, sont souvent imprécises ou absentes, tel que noté dans les conclusions de l'examen des rapports d'ENV en 2017. Tant la disponibilité que la ventilation doivent être renforcées. Onze (11) pays ont dit utiliser un tableau de bord ou un portail web pour produire des rapports sur les données, une augmentation par rapport aux cinq pays qui avaient parlé de cette approche en 2017.

Quatorze (14) pays ont indiqué qu'ils produisaient des rapports de façon régulière. Cinq (5) pays ont donné des indications sur le moment où ils soumettront leur prochain rapport au FPHN et, parmi eux, certains ont même fourni un calendrier de soumission de rapports. Comme en 2017, les rapports nationaux 2018 sur les progrès réalisés ont tendance à être des rapports gouvernementaux, plutôt que des rapports de l'ensemble de la société. Un nombre limité de pays ont souligné le rôle du parlement dans l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme 2030. Certains pays, dont deux ayant soumis des rapports auparavant, commencent à utiliser leurs rapports d'ENV pour faire état des progrès réalisés par rapport aux cibles.

 Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Fournir des informations sur la disponibilité des données, y compris des données ventilées par sexe, et sur les efforts du pays pour améliorer la disponibilité des données - étant donné l'importance des données pour le suivi des ODD et la reddition de compte, ainsi que pour le principe de ne laisser personne de côté.
- Relier les examens des progrès dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 aux mécanismes de contrôle parlementaire afin de garantir la reddition de compte au niveau national.
- Préciser comment ils prévoient évaluer les progrès réalisés au niveau national et rendre des comptes à leurs citoyens sur les

progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 au-delà des rapports soumis au FPHN. Cela devrait inclure des consultations avec des acteurs non étatiques et l'élaboration de plans pour la production des futurs rapports destinés au FPHN. Ces éléments sont importants pour assurer la reddition de compte pour les progrès du Programme 2030, l'identification des lacunes dans la mise en œuvre, les ajustements en cours de route et la transparence dans les processus de production de rapports.

- Inclure une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans les rapports d'ENV destinés au FPHN, notamment en faisant référence à l'état de la mise en œuvre noté dans les rapports d'ENV soumis auparavant.

Évaluation des rapports d'ENV par rapport aux lignes directrices communes proposées par le Secrétaire général des Nations Unies en matière de production de rapports

Comme en 2017, de nombreux rapports d'ENV ne sont pas structurés en fonction du plan proposé dans les lignes directrices, bien qu'ils en intègrent la plupart des éléments. Cela peut nuire à la comparaison des défis communs et des bonnes pratiques.

La majorité des pays ont inclus la plupart des éléments des lignes directrices communes dans leurs rapports d'ENV. Tous les éléments des lignes directrices ont été inclus par au moins 70 % des pays ayant un soumis un rapport, à l'exception du principe de ne laisser personne de côté, des questions d'ordre structurel et des annexes. Les informations fournies sur ces éléments ont été plus faibles.

En dépit de ces éléments manquants, les rapports d'ENV ont toujours tendance à être très longs et certains contiennent des détails superflus. Les répétitions avaient été identifiées comme un enjeu clé dans l'examen des rapports d'ENV 2017. Il s'agit toutefois d'un aspect moins problématique pour les rapports d'ENV 2018.

En ce qui concerne les informations fournies en lien avec les sections spécifiques des lignes directrices communes en matière de production de rapport, l'examen a révélé ce qui suit :

- Les rapports d'ENV ont montré une croissance continue en termes d'inclusion d'un mot d'ouverture, alors que 38 pays ont formulé un mot d'ouverture en 2018.
- La majorité des rapports (33) incluait une section sur les points saillants ou reflétait les principaux éléments de la section sur les points saillants dans le rapport, un recul par rapport à 2017.

- Tous les pays, à l'exception de Kiribati et du Soudan qui n'ont soumis qu'une liste de messages principaux, ont inclus une introduction ou les principaux éléments d'une introduction en 2018.
- Les informations fournies sur la méthodologie de l'examen se sont améliorées en 2018.
- Plus de pays ont omis d'inclure des informations sur la promotion de l'appropriation en 2018 (neuf) par rapport à 2017 (trois).
- L'Australie et Singapour ont été les seuls pays à ne pas inclure d'information sur la façon dont les ODD ont été incorporés dans les cadres nationaux en 2018.
- Une plus grande proportion de pays a fourni des informations sur la manière dont ils intègrent les trois dimensions du développement durable dans les rapports 2018 (33 ou 72 %) par rapport aux années précédentes.
- Les informations sur le principe de ne laisser personne de côté pourraient être améliorées alors qu'un peu moins de 61 % (28 des 46 pays) ont abordé cet aspect de manière exhaustive ou partielle dans leurs rapports d'ENV.
- Le Soudan et Singapour ont été les seuls pays à ne pas fournir d'information sur les mécanismes institutionnels en 2018.
- Les questions d'ordre structurel, une nouvelle composante des lignes directrices pour le FPHN 2018, ont été mentionnées par 31 (67 %) rapports d'ENV pour 2018.
- L'analyse des objectifs et des cibles a été réalisée ou partiellement réalisée par tous les pays en 2018, à l'exception de Bahreïn, Kiribati, la Slovaquie et le Soudan. La majorité des pays ont fourni des informations sur tous les objectifs plutôt que sur un sous-ensemble d'objectifs, comme cela avait été le cas en 2017.
- Plus de pays ont fourni des informations sur les moyens de mise en œuvre en 2018 qu'en 2017, mais environ la moitié des pays n'a pas suivi les instructions proposées dans lignes directrices.
- La plupart des pays (34) ont fourni des informations sur les prochaines étapes en 2018.
- La plupart des rapports d'ENV (37) comprenaient une conclusion.
- Plus de la moitié des pays (28) ayant produit des rapports en 2018 ont inclus une annexe dans leur rapport d'ENV. Cependant, seulement 20 pays l'ont fait de la manière proposée par les lignes directrices. Un certain nombre de pays ont également inclus des annexes avec des meilleures pratiques ou des points de vue d'autres intervenants, tel que suggéré par les lignes directrices communes 2018.



Sur la base de ces résultats, les États membres devraient faire les choses suivantes :

- Respecter, autant que possible, les lignes directrices proposées par le Secrétaire général pour que tous les éléments de la mise en œuvre du Programme 2030 soient bien reflétés, et pour faciliter la comparaison des défis partagés, des bonnes pratiques et des leçons apprises.
- Inclure un énoncé d'un chef d'État pour démontrer l'engagement politique et donner une visibilité au programme.
- Inclure des faits saillants comme outil pour fournir un aperçu du contexte, de l'examen, de l'intégration des trois volets, des efforts pour ne laisser personne de côté, des meilleures pratiques, des défis et des leçons apprises.
- Inclure une introduction pour expliquer le contexte et présenter les éléments du rapport d'ENV qui évite de répéter le mot d'ouverture et la synthèse.
- Continuer à inclure la méthodologie pour l'ENV, avec suffisamment de détails pour expliquer clairement la façon dont le processus de rédaction s'est déroulé, la séquence, la façon dont les parties prenantes ont été impliquées et les leçons apprises. Cela fournira des informations plus claires sur ce qui a été fait et permettra à d'autres États membres de pouvoir s'inspirer des expériences de différents pays.
- Continuer à fournir des informations sur les efforts pour accroître la sensibilisation et favoriser l'appropriation, en particulier les principales initiatives et réussites, ainsi que les leçons tirées de ce processus.
- Continuer à fournir des informations sur les efforts pour intégrer les ODD dans les cadres nationaux, en particulier les principales initiatives et réussites, ainsi que les leçons tirées de ce processus.
- Faire usage des directives fournies par le *Manuel de préparation des examens nationaux volontaires* pour mieux évaluer et faire rapport sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les rapports d'ENV.
- Fournir des informations sur les efforts déployés pour ne laisser de côté, comme indiqué dans les lignes directrices communes en matière de production de rapports, y compris de l'information sur ceux qui sont laissés de côté, les données, les efforts et les résultats.
- Continuer à fournir des informations sur les mécanismes institutionnels de mise en œuvre du Programme 2030, y compris les mécanismes de gouvernance.

- Fournir des informations sur les questions d'ordre structurel qui entravent les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 et sur les approches proposées pour résoudre ces problèmes.
- Continuer à faire rapport sur tous les ODD en portant une attention particulière aux tendances, lacunes, meilleures pratiques et leçons tirées.
- Fournir des informations sur les progrès réalisés entre le premier ENV et les ENV subséquents, pour mettre en évidence des tendances au fil du temps.
- Fournir des informations sur les moyens de mise en œuvre tel qu'indiqué dans les lignes directrices, y compris les ressources financières nationales, l'affectation des ressources, la budgétisation, le financement public international, le commerce, le développement des capacités, la technologie et les partenariats.
- Fournir une évaluation détaillée de leurs plans pour la suite des choses, indiquant les objectifs à atteindre et les étapes pour y parvenir en fonction des lacunes et des leçons apprises à ce jour. Cela devrait inclure les prochaines étapes en termes de suivi et d'examen - avec des engagements concrets qui devront être réalisés par les États, le renforcement du processus d'ENV et la clarification de ce à quoi les parties prenantes doivent s'attendre dans les années suivant la soumission leur ENV au FPHN.
- Inclure les leçons tirées du processus d'ENV dans la conclusion pour mettre en évidence la valeur du processus d'ENV pour les parties prenantes nationales et internationales, et comment l'améliorer la prochaine fois à la lumière des leçons apprises.
- Inclure une annexe statistique dans le rapport d'ENV, tel que suggéré dans les lignes directrices communes en matière de production de rapports.
- Fournir des informations sur la disponibilité des données, y compris les données ventilées par sexe, avec des références aux indicateurs utilisés aux niveaux mondial et national, dans l'annexe statistique. Cela fournira un meilleur portrait de la capacité des pays à surveiller la mise en œuvre des ODD.

